



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/08/2019

Numéro interne de l'acte : 21

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq août, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie en deuxième lecture (après une première convocation) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MADI OUSSANI Mohamadi.

Etaient présents :

M. ALI Mohamadi, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, Mme BOINAÏDI Habachia, MADI OUSSANI Mohamadi, MZE ALI Soulaïmana

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme ABDOU Inchat, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme ALBERT Zalia, ALI Tadjidine, ALI-MALLOU Assani, Mme ALLAOUI-BACAR Radhuia, M. ATTOUMANI Issoufi, AZIRARI Ambdillah, Mme BACO-OUSSANI Nissioiti, Mme BOINA Bibi, Mme COLO SAFI Fatimati, DANIEL Mikidache, Mme IBRAHIM Nissioiti, M. IBRAHIM RAMADANI Soibahadine, M. MADI Djouma, MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MOUSTOIFA Nadhourati Wahiba, M. RACHIDI Inadhy, Mme SAID ASSANI Haouray, SAINDOU Bacar, SOILIH Ibrahîm, Mme SOUFIANI Hassina, Mme YSSOUFOU Adidja

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : MZE ALI Soulaïmana

Objet : Autoriser le maire à recruter des agent vacataires pour les activité périscolaire, extrascolaire et entretien des écoles.

Objet : Autoriser le maire à recruter des agents vacataires

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de recruter des agents vacataires pour effectuer les tâche d'animations et entretien de manière discontinue dans le temps ;

Considérant que la commune souhait amélioré l'offre de service périscolaire en intégrant de la garderie et des ACM périscolaire.

Le maire propose à ce que ces poste d'agents vacataires soit plafonné au nombre de 85 et que les horaires hebdomadaire soit plafonné à 15 H par semaine par agent, payé au SMIC avec possibilité de majoration .

Après avoir délibéré à l'unanimité des membre présent, le conseil municipal

DECIDE

Envoyé en préfecture le 10/09/2019
Reçu en préfecture le 10/09/2019
Affiché le 25/08/2019
ID : 976-200008753-20190825-00000021-DE

1. Autoriser le maire à recruter jusqu'à 85 agents vacataires pour effectuer des tâches divers (animations périscolaires, l'entretien des écoles, distributions des repas et collations, garderie...) de manière discontinue dans le temps .

2. de fixé la rémunération de l'agent à l'acte déterminé qui sera réalisé au "SMIC horaire brut mahorais" en vigueur pour l'acte effectué (vacation horaire) dans la limite de 15h travaillé par semaine. En fonction de la qualification et du diplôme de l'agent, la rémunération peut-être majoré jusqu'à 50% du "SMIC horaire brut mahorais" en vigueur.

2. D'inscrire les crédits suffisants au budget communal.

Le crédit inscrit sur BP 2019 au chapitre 012 sont suffisant pour couvrir cette charge jusqu'au 31/12/2019 (année budgétaire) et ils seront reconduit pour les années suivantes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Chiconi
Le Maire,
Mohamadi MADI OUSSENI

